

Date de convocation : 10/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage : 10/02/2024	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 10	
Votants : 14	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mr Michel LEBOUIC, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Sylvie COUPE, Mr Anthony PRUNIER

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH
Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°3_2024

Validation du devis de traitement des biodéchets

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise CMV et de l'entreprise VÉOLIA pour le traitement des biodéchets.

L'entreprise CMV propose un devis pour un montant de 1332.00 € HT pour les déchets de l'école.
L'entreprise VÉOLIA propose un devis pour un montant de 1 944.00 € HT pour les déchets des postes de relèvement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise CMV pour les déchets de l'école et le devis de l'entreprise VÉOLIA pour les déchets des postes de relèvement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le